

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES / SERVICE URBANISME

REF : XR

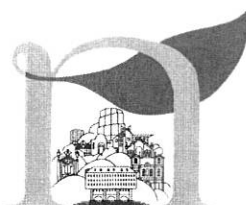
ARR2019\_ 0177

**ARRETÉ****OBJET : NUMEROTATION DE LA RÉSIDENCE SOCIALE ADOMA, AU 6 RUE MARCELIN BERTHELOT A NOISIEL (77186).**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le décret n°55-22 du 04 janvier 1955, modifié, portant réforme de la publicité foncière,**VU** le Code général des collectivités territoriales,**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,**VU** le Code de la voirie routière,**VU** le Plan d'aménagement de zone de la ZAC Champs-Noisiel-Torcy,**CONSIDERANT** que la résidence sociale ADOMA comporte un (1) accès depuis la rue Marcelin Berthelot,**CONSIDERANT** qu'il convient d'attribuer un (1) numéro de voirie à cette résidence,**ARRETE****ARTICLE 1 :** Un (1) numéro de voirie est affecté pour l'entrée de la résidence sociale ADOMA, comme suit :

- n°6 rue Marcelin Berthelot



Suite de l'arrêté N°2019\_

0177

portant numérotation de la résidence ADOMA au 6 rue Marcelin Berthelot à Noisiel (77186)

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au(x) :

- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Paris/Vallée de la Marne,
- Service du cadastre de Meaux,
- La Poste (bureau de Noisiel - Le Lizard, bureau de Noisiel - Cité Menier, COA de Montbéliard),
- Commissariat de Police du Val Maubuée,
- Service d'Incendie et de Secours de Lognes,
- la Direction Départementale des Territoires (DDT) - Service Territorial Nord,
- L'INSEE Champagne Ardennes,
- Centre des Finances publiques de Marne-la-Vallée,
- Véolia,
- France Télécom,
- ERDF - EDF/GRDF - GDF,
- SIETREM,
- Institut Géographique National,
- La Police Municipale,
- Service Urbanisme,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 24 SEP. 2019



Le Maire,

Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le	26 SEP. 2019
Affiché en Mairie le	26 SEP. 2019
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	26 SEP. 2019
Notifié le	26 SEP. 2019

2/2

